

NOTE DE SYNTHÈSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Séance du 6 février 2020

1. Création d'un Centre cinéraire à Héron

Le 16 octobre 2019, les quatre familles politiques qui composent la Conférence des Elus de « Meuse-Condroz-Hesbaye » ont décidé à l'unanimité de confier à l'intercommunale Neomansio le projet de construction d'un Centre cinéraire sur le territoire de l'arrondissement de Huy-Waremme et plus exactement à la sortie autoroutière de Héron-Andenne comme le préconise une étude de faisabilité réalisée par l'université de Liège.

Le 15 novembre 2019, le Conseil d'administration de Neomansio répond favorablement à cette mission d'envisager de développer un quatrième site d'exploitation en Hesbaye.

Vu l'évolution rapide de ce dossier, il convient d'intégrer cet axe prioritaire dans le plan stratégique 2020-2021-2022 de l'intercommunale.

2. Maintien des rémunérations des mandataires sur recommandation du Comité de rémunération suite au renouvellement des instances

Depuis l'entrée en vigueur du décret du 29 mars 2018 (Décret relatif à la Bonne Gouvernance), modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, il convient de fixer les rémunérations des mandataires (Président et Vice-président) lors de chaque renouvellement complet des instances.

Les rémunérations sont déterminées par l'Assemblée générale sur proposition du nouveau Comité de rémunération. La délibération est ensuite transmise à l'autorité de tutelle.

Dans le cadre qui nous occupe, le Comité de rémunération réuni le 13 décembre 2019 propose de ne pas modifier la rémunération annuelle du Président et du Vice-président et confirme que les montants octroyés ne dépassent pas les plafonds imposés par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

La rémunération annuelle du Président et du Vice-président du Conseil d'administration de l'intercommunale resterait respectivement à 14.283,67€ (indice 138,01) et à 10.712,75€ (indice 138,01).

3. Lecture et approbation du procès-verbal en séance

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 février 2020 sera lu et soumis à approbation séance tenante.